

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi 29 mai 2019, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Madame la conseillère Louise Cossette  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine, est présent.

#### **172.05.19 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions de l'article 152 et suivants du Code municipal.

À 19h00, monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers prévus à l'ordre du jour de la convocation avec le retrait de l'article 8.

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination des membres du Comité consultatif de l'environnement
4. Mesures transitoires à la direction du service des Travaux publics
5. Abrogation de la résolution 168.05.19 relative à l'horaire de la bibliothèque
6. Virement et affectation au fonds général de soldes disponibles dans divers règlements
7. Mise en disposition du lot 3 736 911 de la réserve foncière aux fins d'un projet de logement assisté
8. ~~Emprunt de 6 000 \$ au fonds de roulement — éclairage — rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey~~
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

#### **173.05.19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général en y retirant l'article 8.

**174.05.19 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT**

---

CONSIDÉRANT le Règlement (567) sur le comité consultatif de l'environnement, plus particulièrement l'article 7 octroyant le pouvoir au conseil de nommer les membres de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a reçu douze candidatures pour ce comité et que onze se sont présentées aux entrevues du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité de sélection ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE NOMMER les personnes suivantes comme membres du comité pour une période de deux ans :

- Monsieur Jean-Pierre Dorais, à titre de président et membre du conseil ;
- Madame Anne-Isabelle Cuvillier ;
- Monsieur Richard Cusson ;

DE NOMMER les personnes suivantes comme membres du comité pour une période de un an :

- Madame Serena Sayers ;
- Monsieur Paul Godin ;

**175.05.19 MESURES TRANSITOIRES À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

ATTENDU QUE le directeur des Travaux publics, monsieur Alain Bérubé, a remis sa démission le 14 mai 2019 et que celle-ci sera effective le 31 mai prochain ;

ATTENDU QUE des mesures transitoires sont nécessaires afin de pourvoir au départ du directeur de ce service ;

CONSIDÉRANT les rapports Ménard et Thomas et leurs éléments concernant le service des Travaux publics ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un ajustement de la structure du service de manière à placer les deux contremaîtres au même niveau de façon à refléter la réalité déjà présente sur le terrain ;

ATTENDU QUE le directeur général a entamé une réorganisation et une réaffectation de services et responsabilités au service des Travaux publics ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite continuer de s'adjoindre les services de monsieur Bérubé sur une base ponctuelle, en lien avec des projets précis et particuliers ainsi qu'avec ses compétences d'ingénieur civil ;

CONSIDÉRANT les descriptions de tâches à jour des contremaîtres déposées par le directeur général ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact financier net pour l'exercice financier en cours ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE NOMMER le directeur général à titre de directeur des Travaux publics par intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur de ce service;

D'APPROUVER la répartition des tâches entre les contremaîtres présentée par le directeur général ;

D'ABOLIR le poste d'assistante-contremaître et de créer un poste de contremaître à l'aqueduc, aux parcs et aux bâtiments, de classe 2, d'y nommer madame Natasha Caron et de lui accorder l'échelon 6 de la Politique sur la rémunération des cadres de la Municipalité ;

DE MODIFIER la dénomination du poste de contremaître des travaux publics afin qu'il soit dorénavant appelé « contremaître à la voirie et à la mécanique » aux mêmes conditions qu'actuellement ;

### **176.05.19 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 168.05.19 RELATIVE À L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil, sur la recommandation du directeur général, souhaite revoir sa décision concernant le changement d'horaire du vendredi approuvé antérieurement ;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'ABROGER la résolution 168-05-19 ;

### **177.05.19 VIREMENT ET AFFECTATION AU FONDS GÉNÉRAL DE SOLDES DISPONIBLES DANS DIVERS RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

---

ATTENDU QUE le paiement de la dette afférente au Règlement 334-2003 relatif au raccordement du chemin Watchorn est terminé et qu'un solde de 4 360,38 \$ est disponible en vertu de la loi sur les dettes et emprunts municipaux ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'AUTORISER le virement et l'affectation du solde de 4 360,38 \$ du Règlement 334-2003 au Fonds général de la Municipalité ;

### **178.05.19 MISE EN DISPOSITION DU LOT 3 736 911 DE LA RÉSERVE FONCIÈRE AUX FINS D'UN PROJET DE LOGEMENT ASSISTÉ**

---

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite voir réalisé un projet de logement assisté sur le territoire pour répondre à divers besoins des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique des aînés de la Municipalité ;

ATTENDU la résolution 169.05.19 d'appui de la Municipalité pour un tel projet ;

COMPTE TENU QUE la Municipalité possède, dans sa réserve foncière, un terrain propice à l'émergence de ce projet ;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE RENDRE disponible le lot 3 736 911 de la réserve foncière de la Municipalité pour un projet de logement assisté ;

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public;

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **179.05.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance extraordinaire soit levée, il est 19h17.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions  
contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Aucune personne s'est présentée à l'assemblée.